

faitement plusieurs points archéologiques obscurs, en déterminant à quel âge géologique appartenaient plusieurs objets recueillis dans les fouilles de 1862. Mais, en même temps, je lui témoignai mes regrets de ce qu'il se fût borné, pour déduire les conclusions qu'il avait tirées, à porter exclusivement son attention sur ces fouilles qu'il n'avait, d'ailleurs, pu juger que par ma collection très insuffisante, laquelle ne comprend que quelques doubles. Je lui faisais observer que certains objets, quoique en petit nombre, il est vrai, dataient certainement de l'époque de César, et qu'ils devaient se lier à d'autres de la même date, recueillis aux mêmes lieux dans des fouilles postérieures en 1863, 1864 et 1865, tels que, entre autres, le glaive de fer trouvé en 1864 et considéré comme romain par les hommes compétents.

Une seconde lettre de M. Arcelin, en date du 6 mars (App., n° 12), admettait quelques réserves à ses premières conclusions tout en les maintenant néanmoins dans leur ensemble.

M. Guigue, à qui j'avais communiqué le travail de M. Arcelin, y répondit de son côté (App., nos 13 et 13 *bis*) en abordant de front les doctrines sur lesquelles il s'était appuyé. Il opposait à la théorie déduite de l'étude des berges de la Saône, des arguments positifs ; il soutenait que les poteries noires ou grisâtres, classées aux âges du bronze ou du fer, avaient persisté pendant plusieurs siècles après ; ce qu'il prouvait, en attestant qu'une monnaie gauloise en caractères grecs, des médailles consulaires et jusqu'à un moyen bronze de Domitien avaient été recueillis avec ces poteries que M. Arcelin plaçait à des époques si reculées.

Dans une nouvelle communication de M. Arcelin, du 5 avril (App., n° 14), il persistait dans ses premières opinions, en s'autorisant d'observations qu'il venait de faire